

**Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)**  
**L2 et L3 Génie Civil**

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 02/02/2023	PHYSIQUE 1	09h00 10h30	- G01 - G03 - G05 - G04 - G07 - G09 - G11 - G12 - G08	
		ECM 1 FRANÇAIS 1	11h00 12h30	- G08	

***NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.***

***- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.***

**Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2022/2023)**  
**L2 et L3 Génie Civil**

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 09/02/2023	CHIMIE 1	09h00 10h30		
		DESSIN 1 METIER 1	11h00 12h30		

***NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.***

***- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.***

## **Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :**

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (*Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées*).
  - Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
  - S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.
- \* L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*
- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.

**NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.**

**- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer des examens dans un semestre acquis.**